

Tout en améliorant la sécurité, cette proposition permettrait de mieux prendre en compte la réalité de la circulation locale, de ne pas léser les acteurs économiques locaux et d'améliorer le confort des habitants de Bande et Grune grâce à une diminution significative des nuisances sonores.

Ces propositions avaient déjà été faites sous la législature précédente ...

La gestion de ce dossier par la majorité pose un certain nombre de questions : incohérence des décisions par rapport aux propositions formulées par les organes de consultation et par le Groupe Ensemble, jeu d'influence au sein de la majorité où manifestement les élus de Bande et Grune sont réduits au silence, absence de coordination avec le ministre de tutelle (CdH), ...

## Vite dit...

### • Ecole communale, Maison de village de Forrières et parking du CPAS.

Les enfants de l'école et différentes associations cohabitent dans la Maison de village avec des fuites d'eau, des moisissures et des champignons. Le parking actuel est un danger pour les enfants et parents lors de la sortie des classes.

A notre demande, le Collège communal s'était engagé à faire procéder à des travaux et à soumettre le dossier au Conseil communal en juin 2016. A ce jour, rien n'a été entrepris. « Pas le temps d'établir un cahier des charges », paraît-il.

### • Ancienne Ecole de Harsin-Chavanne.

Sous prétexte du petit nombre d'habitants, la majorité rechigne à réaliser une maison de village à Harsin. Nous avons proposé de réhabiliter l'ancienne école. La majorité a préféré se débarrasser de ce patrimoine communal et l'a mis en vente pour un croûte de pain.

### • Zone temporaire de stationnement.

Des acteurs économiques sollicitent la création de zones de parking afin de faciliter l'accès à leurs commerces. Après une demi-année, le dossier n'a pas avancé. Le Groupe Ensemble insiste pour que la majorité crée des places de parking aux endroits appropriés et, dans le même temps, aménage des trottoirs convenables.

### • Sécurisation du carrefour rue de Lesterny/ rue de France à Forrières.

Bien que cet endroit soit repris dans la liste des points dangereux, la majorité l'avait retiré du Plan Intercommunal de Mobilité. Le Groupe Ensemble est intervenu pour l'y réintégrer.

### • Commission Locale de Développement Rural.

La majorité appuyée par le Directeur général trouve tous les artifices pour ne pas y inclure un représentant du Groupe Ensemble, au mépris des règles élémentaires de la démocratie.

### • Enlèvement des immondices.

Chaque année, la taxe sur les immondices augmente. La majorité en rejette la faute sur l'intercommunale de gestion des déchets. Nos propositions réclamant une taxation "pollueurs-payeurs" assorties de mesures visant à diminuer les quantités de déchets et de mesures de corrections sociales sont systématiquement rejetées, ce qui démontre une fois de plus le manque d'imagination de la majorité.

### • Concours de façades fleuries.

L'organisation du concours ne peut être un but en soit, permettant aux seuls élus de la majorité de parader. Notre commune doit être avant tout un exemple en matière de décoration florale et d'entretien de tout l'espace public.

### • Le Conseil provincial a voté une motion demandant à BPost de garantir les services prévus dans son contrat de gestion en milieu rural.

Le Groupe Ensemble demande au Conseil communal de s'associer à cette démarche en rappelant à BPost l'importance des services de proximité.

La majorité refuse de faire voter cette motion.

**Les mandataires de la liste ENSEMBLE se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, toute démarche, tout problème.**

Lesterny Forrières Ambly Chavanne Charneux  
Bande Grune Nassogne Harsin Masbourg Mormont  
ENSEMBLE

Madame, Monsieur,

En ce début d'année 2017, nous vous souhaitons à chacune et chacun une très belle année, pour vous, vos proches et vos familles. Dans un monde où tout va de plus en plus vite, il est important de pouvoir apprécier ces moments de joie partagée.

Comme à son habitude, le Groupe Ensemble tire le bilan de l'année écoulée et vous éclaire sur la politique menée par la majorité au travers de quelques dossiers exemplatifs qui illustrent une fois de plus son manque de vision et d'ambition et sa gestion chaotique.

Il est évident que nous souhaitons que notre belle commune sorte de la stagnation et de la morosité, dont on ne sait plus lequel des deux phénomènes alimente l'autre...

A l'approche des échéances électorales de 2018, le Bourgmestre et sa majorité vont probablement essayer de vous faire prendre des vessies pour des lanternes. Ils lanceront de nouveaux projets cosmétiques d'entretien de voiries et vous feront de nouvelles promesses...

Ne soyez pas des pigeons !

Le Groupe Ensemble continue à pratiquer une opposition forte, critique et constructive pour le bien de tous les concitoyens quelles que soient leur appartenance, classe sociale ou opinions politiques et philosophiques.

Les mandataires du Groupe Ensemble restent à votre écoute.

Bonne lecture !

À LA COMMUNE



Philippe  
LEFÈBVRE



Christine  
LECOMTE-BRÉDA



Bruno  
HUBERTY



Mimie  
DAMBLY-TERWAGNE



Brigitte  
OLIVIER

AU CPAS



Marie-Christine  
STREIGNARD



Sophie  
PIERARD



Robert  
LEGAZ

## Budget communal et location des chasses

*Chasses communales : 40% de rentrée en moins !  
Un solide coup dur pour les finances communales.*

Tout le monde le sait : c'est la forêt qui fait la richesse de Nassogne.  
La location des chasses communales a toujours constitué un revenu important pour le budget.

Le bail de location pour une superficie de 1800 hectares de chasses arrivait à terme au 30 juin 2016.

Dans le courant du mois de juin, Marc Quiryne a eu des contacts discrets avec le promoteur de Nassonia. Il s'est pris à rêver, se voyant déjà comme le sauveur d'une commune en manque de projets.

Alors que 300 hectares avaient été reloués au début du mois en adjudication publique à 100 Euros l'hectare, le Collège communal a fait la fine bouche sur les 1500 hectares restants et n'a pas donné suite à une offre à 52 Euros.  
Finalement, dans l'urgence, à l'approche de la saison de chasse, le Collège a attribué le lot au prix de 14€ l'hectare.

La majorité avait prévu 369.000 € de rentrées locatives pour l'année 2016.  
Le montant estimé est tombé à 224.665,70 €.  
La perte s'élève donc à 144.334,30 €.

Le Groupe Ensemble est particulièrement inquiet par rapport à cette gestion calamiteuse alors que de nouveaux baux arrivent à terme en 2017.

## Nassonia

*La majorité se rétracte*

Le projet Nassonia a effectivement fait couler beaucoup d'encre et les derniers mois ont été ponctués de sorties médiatiques fanfaronnesques et de tergiversations diverses, suivies de silences embarrassés de la part du Bourgmestre.

En effet, la majorité freine aujourd'hui des quatre fers : le montant de la location serait insuffisant, la durée du bail (99 ans) trop longue et la superficie trop grande !  
Ces critères étaient pourtant connus dès le départ et repris dans le document accompagnant la convention signée initialement par la majorité. Depuis, celle-ci conteste avoir signé ce pré-accord. Vous en trouverez le texte en encadré.

En outre, le Bourgmestre estime à présent que le projet Nassonia engendrerait une perte de revenus pour la commune de 100 à 150.000€. C'est vite dit, d'autant plus qu'il refuse de présenter un plan financier précis (ne fût-ce pour les premières années) et que sa gestion chaotique impacte déjà de manière désastreuse les finances communales.

Suite à cet immobilisme, la Région Wallonne a d'ailleurs repris le dossier en main.

La conclusion de toute cette histoire est que, tel Perette et le pot au lait, le Bourgmestre voulait le beurre et l'argent du beurre.  
Aujourd'hui, il n'a rien : la location des chasses a été bradée et Nassonia lui a échappé.

### CONVENTION PRÉPARATOIRE À LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'EMPHYTÉOSE

Entre les soussignés :

- La **COMMUNE DE NASSOGNE**, d'une part, (...) représentée par Monsieur **Marc QUIRYNEN**, bourgmestre, et Monsieur Charles QUIRYNEN, directeur général,
- La **Fondation d'utilité publique « PAIRI DAIZA FOUNDATION »** d'autre part, représentée par Monsieur **DOMB Eric**, ci-après dénommé l'Emphytéote,

Considérant l'autonomie dont dispose constitutionnellement la Commune (art. 162 C°),  
Considérant les objectifs de Natura 2000 et en particulier, les impositions liées à l'adoption imminente de l'arrêté de désignation du site Natura 2000 BE34029 - « Haute-Wamme et Masblette »,  
Considérant l'urgence qui s'impose à la Commune, suite à l'échéance du bail de chasse au 30 juin 2016 et à l'absence d'offre lors de la séance d'adjudication publique pour les lots 3 et 4, eu égard notamment à la double nécessité 1° de disposer de revenus, et

2° de ne pas supporter la responsabilité inhérente aux dégâts de gibiers,

#### PRÉAMBULE

Considérant l'intérêt pour la Commune de disposer de revenus récurrents et sécurisés pour une très longue durée inscrite dans le temps,

Considérant le caractère tout-à-fait exceptionnel du Site et du Projet avancé par l'Emphytéote pour la Commune, la Province de Luxembourg et la Région wallonne, complémentaire aux pratiques traditionnelles développées sur l'ensemble du territoire wallon, Considérant la subsistance du régime forestier sur le Site et les garanties qu'il offre à la Commune,

Les soussignés se sont entendus sur la conclusion d'une convention préparatoire visant à :

1. Adopter, sous les modalités qui suivent, le projet d'Acte joint en annexe,

2. Soumettre celui-ci :

- À leurs instances respectives, à savoir pour la Commune, le Conseil communal, et pour la Fondation, le Conseil d'administration, seuls respectivement compétents décider de la constitution d'un tel droit réel,
- Au Gouvernement wallon, pour l'amener à statuer en exécution de l'article 53 du Code forestier.

3. S'engager à entreprendre sans délai les démarches utiles à cet effet, sous le bénéfice de leurs meilleurs efforts respectifs et notamment, s'agissant du Bourgmestre, à convoquer sans délai un collège communal décidant de soumettre à la délibération du Conseil communal l'Acte. Cette convention préparatoire est contresignée par Benoît Coppée en qualité de témoin. Est joint un projet de contrat de gestion active d'un site dédié à la biodiversité - droit demphytéote sous le nom de « Nassonia », composé de 23 pages.

## Le Château du bois

*Comment se débarrasser d'un dossier encombrant.*

Le château du bois n'est plus accessible aux Nassognards et sa gestion a été confiée à la société privée « Ourthe et Somme » qui l'exploite en tant que gîte.

Ce bien communal est loué à « Ourthe et Somme » pour la modique somme de 625€/mois.

La majorité s'est ainsi débarrassée d'un dossier encombrant pour lequel elle a fait preuve d'un manque total de vision et d'ambition.

Le Château du bois aurait pu constituer l'élément majeur d'un grand projet touristique et économique pour notre entité. A aucun moment, la majorité n'a voulu étudier les propositions du Groupe Ensemble pour développer un tel projet.

*Une belle opportunité manquée !*

## Sécurisation de la N4 entre Bande et Grune

*Une majorité coupée de son Ministre régional*

Le plan d'infrastructure 2016-2019 prévoit un budget de 700.000€ pour sécuriser la N4 entre Bande et Grune.

Interpellée par nos soins, la majorité a initialement déclaré ne pas être au courant, avant de présenter son propre projet de sécurisation du tronçon Bande- Grune au moyen d'une berme centrale, dans le cadre du Plan Intercommunal de mobilité.

Le projet de berme centrale proposé par la majorité incitera les automobilistes à emprunter plusieurs routes communales (rue du Poteau, route de Bastogne, rue du Stoquet, chemin du Thiers Renard et rue de Marche...) et orientera le trafic par la rue Au-delà de l'Eau à Bande au lieu de la rue du Centre.

Cette proposition a été rejetée tant par la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité que par le Conseil communal sur base des amendements déposés par le Groupe Ensemble.

Sans ignorer le caractère particulièrement dangereux de cette zone et la nécessité de mettre en place une sécurisation adéquate, le Groupe Ensemble a proposé la mise en place d'un rétrécissement pour marquer la traversée de la nationale 4, avec passage de deux à une bande de circulation, limitation de la vitesse à 70 km/h, installation de radars fixes et aménagements des abords.